

Image not found or type unknown



## faire etablir ses droit sans avocat est ce possible?

Par **catoche66**, le **06/06/2009** à **13:17**

Bonjour,

Mon compagnon et moi vivions en union libre nous avons eu 2 enfants et maintenant nous sommes separé depuis deux ans. Je voudrais faire reconnaitre que c'est moi qui m'occupe de mes enfants et obtenir une pension alimentaire. L'aide juridictionnelle m'a ete refusée car j'ai des revenus immobilier (3500 euro/ans) et pourtant je n'ai pas de revenu. Ai-je un recours pour l'obtenir quand meme vu que je n'ai aucun moyen de payer un avocat??

Si non puis je quand meme aller devant un tribunal pour etablir mes droits meme si je n'ai pas d'avocat?

Merci de votre aide.